



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BECHAR
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES TINDOUF
RECETTE PRINCIPALE DES DOUANES TINDOUF

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **10 et 11 Juillet 2018** à l'inspection divisionnaire des douanes de Tindouf à partir de **09h00** à la vente aux enchères publiques de divers lots : Camions, Véhicules, Remorques et marchandises divers.

CONDITION DE VENTE

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus Offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
- Les adjudicataire doivent se munir d'une copie de leur registre de commerce faisant ressortir que l'activité exercée a un rapport avec la nature des marchandises proposées a la vente.
- Les frais d'enregistrement 2.5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés, que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de (8) jours seront, après la mise en demeure adressée a l'intéressé, laissé sur les lieux de la vente a ses frais et a ses risques et péril.
- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant les heures de travail.

**LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES
TINDOUF**